

Le magazine interne de SOS Villages d'Enfants



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

N°82 - Décembre 2019



La première pierre du village d'enfants SOS de Besse-sur-Issole (Var) a été posée le 14 juin 2019, par Marc Giraud, Président du Département du Var et vice-Président de Toulon Provence Méditerranée, Claude Ponzo, maire de Besse-sur-Issole, Daniel Barroy, Président de SOS Villages d'Enfants, et Isabelle Moret, Directrice générale.

SOMMAIRE



ÉDITORIAL

3



INNOVER DANS LA PRISE EN CHARGE

Politique de protection des enfants : un engagement fondé sur nos valeurs

4



SIMPLIFIER SOS

Communication interne : des outils pour mieux répondre aux attentes

7



INVESTIR DANS LA CROISSANCE DES FINANCEMENTS

Partenariats entreprises : un soutien direct et concret

9



RENFORCER L'AUTONOMIE DES JEUNES

Le partenariat au service de l'employabilité des jeunes

13



RENFORCER LES FAMILLES

Les Maisons Des Familles : un dispositif en devenir

17



PLAIDER EN FAVEUR DES ENFANTS

30 ans de la CIDE : de la Convention aux Actes

22



CRÉER UN MOUVEMENT

VESOS Run 2019 : fédérer autour d'un projet commun

24

RÉDACTION

Journal interne édité par
SOS Villages d'Enfants France

6 cité Monthiers
75009 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25
Fax : 01 49 95 02 85
e-mail : contact@sosve.org
www.sosve.org

© 2019 SOS Villages d'Enfants France - Tous droits réservés

Directrice de la Publication : Isabelle Moret

Rédacteur en Chef : Jérôme Bancel

Rédacteurs en Chef adjoints : François-Xavier Deler,
Pierre Garnier, Fatouma Belarbi

Rédactrice : Marianne Brivet

Maquette : Valère Specque

Ont participé à ce numéro : Fatouma Belarbi,
Pierre-Emmanuel Boisliveau, Véronique Boulet,
Christophe Bourrinet, Luigi Caria, Christophe Degioanni,
Nathalie Delmaët, Vincent Douillez, Patrick Chau,
Sylvie Delcroix, Emilie Fontaine, Anne Fustinoni,
Emeline Girondin, Chloé Ladeuille, Nicolas Millérioux,
Neyda Radouane, Nathalie van Remoortel, Dominique Vial.

Témoignages : Lolita et Mélanie (Calais), Maëlys (Châteaudun),
Adamo (La Maison Claire Morandat), jeune fille de Marseille,
enfants des villages d'enfants SOS de Busigny et Sainte-Luce,
enfants et mères de famille de Busigny et Sainte-Luce,
Jean-Guy Alix.

Photos et visuels : SOS Villages d'Enfants France,
Philippe Besnard/SOS Villages d'Enfants.

ÉDITORIAL

Ce numéro fait bien sûr la part belle aux événements qui ont, à l'initiative de SOS Villages d'Enfants, accompagné les 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant. Et à l'occasion de cet anniversaire, hautement symbolique pour notre association comme pour tous les professionnels du secteur de la protection de l'enfance, tous les enfants et les collaborateurs se sont réunis pour une « première » autour du VESOS Run !



Cette célébration vient renforcer la volonté de notre association : aller toujours plus loin dans la mise en œuvre des droits de l'enfant, en les inscrivant dans la réalité quotidienne.

Vous retrouverez ainsi dans ce numéro les avancées majeures de notre projet sur la protection et la sécurité des enfants, avec en particulier la création d'un poste dédié, la finalisation du document de politique générale et les travaux des jeunes représentants de l'ENCJ.

Vous pourrez aussi découvrir au fil des pages le rôle de l'équipe Partenariats et en quoi ses missions servent directement et concrètement la vie de nos établissements et les jeunes que nous accompagnons.

L'année 2020 s'ouvre ainsi sur de nouvelles perspectives de développement, rendues possibles par la mobilisation et l'engagement de tous.

Je vous souhaite, ainsi qu'à tous vos proches, de très belles fêtes de fin d'année.

Isabelle Moret

INNOVER DANS LA PRISE EN CHARGE

Politique de protection des enfants : un engagement fondé sur nos valeurs

L'engagement de SOS Villages d'Enfants France pour garantir la sécurité et la protection des enfants, en lien avec son projet associatif, est un projet phare et un enjeu majeur pour les prochaines années, tant pour les instances et la gouvernance de l'association que les équipes au siège et sur le terrain. Point d'étape.*

Garantir la sécurité des enfants accueillis et accompagnés dans les structures et programmes de l'association, les protéger contre toute forme de violence, tels sont les objectifs de la Politique de protection des enfants mise en œuvre par SOS Villages d'Enfants France. En effet, même si des procédures de gestion des incidents existent déjà, l'engagement doit aller au-delà afin de prévenir ces situations et de mieux garantir la mise en œuvre des droits de l'enfant. « *L'enjeu est de structurer et améliorer nos outils et également de définir plus précisément les notions de violence et de maltraitance. Le travail d'information et de sensibilisation est fondamental afin de réintroduire le sens, la responsabilité de chacun et l'engagement de tous, en lien avec les droits de l'enfant. C'est pourquoi il est important d'avoir une vision globale, claire et partagée* », explique Sylvie Delcroix, Référente associative Protection des enfants. « *La Politique de protection des enfants décrit à la fois les engagements communs et ce qui est fait pour mieux protéger les enfants et traiter les incidents. La mise en œuvre de cette Politique de protection des enfants se poursuit autour de points-clés* ». Ainsi :

- La création du poste de référent associatif Protection des enfants à temps plein qui sera effectif au 1^{er} janvier 2020 : « *J'ai pour mission de garantir la mise en œuvre, au*



sein de l'association, de ses établissements et programmes, de cette Politique. J'animerai le dispositif associatif, accompagnerai la mise en œuvre d'actions correctives et préventives et le développement d'un réseau de partenaires ».

- Le document « Politique de protection des enfants » a été présenté en octobre 2019 à la commission exécutive et au conseil d'administration de SOS Villages d'Enfants. Il est en cours de finalisation.
- Les jeunes représentants à l'Espace National de Consultation des Jeunes (ENCJ) ont de leur côté mené des travaux sur la question des violences.

LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

L'association s'engage « *à créer un climat dans lequel la violence faite aux enfants est inacceptable et impensable dans toute l'organisation et dans chacun de ses projets. Impensable car contraire aux lois et incompatible avec nos valeurs. Inacceptable car les règles sont claires, chacun les connaît et nous mettons tout en œuvre pour qu'elles soient respectées* ».

« *La première étape consiste donc à clarifier ce qui constitue une violence, à s'accorder sur des définitions précises* », poursuit Sylvie Delcroix. « *Pour ce faire nous avons choisi de nous appuyer sur l'observation n° 13 du Comité des droits de l'enfant des*

*Voir Mosaïque N° 81 - Juin 2019.



ENCJ : repérer et prévenir les différents types de violences

Nations unies consacrée au « droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence » ».

Cette observation dresse un panorama très complet des formes de violence, allant de la négligence aux mauvais traitements, en passant par l'exploitation ou la mise en danger. « Sans détailler cette liste qui comprend bien sûr les violences physiques, les châtiments corporels... nous pouvons retenir qu'elle se penche aussi sur les petits actes du quotidien qui peuvent blesser ou humilier les enfants : ainsi un adulte qui serait insensible aux signaux envoyés par l'enfant ou lui laisserait entendre qu'il est sans valeur, un professionnel qui menacerait un enfant, l'effrayerait... ».

Elle traite également de la violence et des risques spécifiques aux technologies de l'information et la communication. « Elle aborde enfin des questions particulièrement prégnantes dans le cadre de la protection de l'enfance : la violation des droits des

enfants par les institutions mais aussi les violences contre et entre enfants, leur effet sur le développement et l'intégration sociale, les conséquences pour les enfants victimes mais aussi auteurs, rappelant le rôle crucial des adultes dans la gestion de ces situations ».

Ce sujet, porté par au niveau international depuis plusieurs années, émerge actuellement dans le débat public français. Il fait l'objet du rapport sur les droits de l'enfant 2019 du Défenseur des droits : « Enfance et violence : la part des institutions publiques ». Le plan gouvernemental de lutte contre les violences faites aux enfants, présenté en novembre 2019, lui dédie quant à lui sa mesure 11 : Mieux lutter contre la maltraitance et les violences en établissements. Cette dernière intègre notamment la mise en place, dans chaque établissement, d'un plan de prévention des risques de maltraitance interne pour garantir la détection et le signalement de chaque incident.

ENCJ : LA PAROLE DE L'ENFANT

Lors de la rencontre des jeunes représentants ENCJ qui s'est déroulée du 9 au 11 novembre au village d'enfants SOS de Sainte-Luce, une journée a été consacrée à la politique de protection des enfants mise en place par l'association : sensibilisation aux droits et à la protection des enfants, prévention de toutes formes de violence, organisation des signalements et modalités de réponse, suivi des signalements et traçabilité. Les jeunes ont fait des propositions dans le cadre de cette politique.

Dès fin août, afin de préparer ces travaux, une réflexion était lancée auprès d'eux autour de thématiques majeures : comment mieux informer les enfants sur leurs droits, comment leur faire connaître les dispositifs leur permettant de se défendre, de faire un signalement... ? Quel rôle pour l'ENCJ dans cette politique ?

Lors de la rencontre, un travail de groupe a porté sur des mises en situation dans une structure de l'association, chacun se référant à ce qu'il a lui-même pu voir ou entendre, qu'il s'agisse de faits ou de présomptions : de quelle manière un enfant pourrait-il être victime de violence ? Violences physiques entre adulte et jeune (dans un sens ou l'autre), humiliations, violences sexuelles, chantage mais aussi indifférence ou encore insécurité pour les jeunes majeurs ont ainsi été répertoriés. En réponse à la question « *Qu'existe-t-il dans le cadre de l'association pour prévenir ces violences ?* », ont été évoqués : un adulte en tant que personne référente en interne, des intervenants extérieurs (brigade des mineurs, police, gendarmerie), des psychologues (en interne comme à l'extérieur). Cependant émerge le sentiment que la parole de l'enfant n'est pas - ou peu - prise en compte et l'impression que les réponses font défaut ou arrivent tard... : « *On parle*

beaucoup des droits de l'enfant mais que fait-on ? ».

Ce qui a conduit au 3^e temps de cette rencontre, consacré à la présentation synthétique de la politique de protection des enfants mise en place par l'association.

Les jeunes représentants ont pu repérer les différents types de violences, les moyens de les prévenir, de communiquer autour de ces violences, la manière dont l'enfant peut y faire face et le rôle de l'ENCJ et de l'EVCJ. La parole, les échanges, la possibilité de « mettre des mots », l'écoute des adultes sont au cœur de la prévention. La communication s'appuie sur les supports artistiques (théâtre, affiches, dessins, vidéos...), un « espace » dédié (qui peut être un temps donné et non un lieu), la création d'un « numéro vert » au sein de l'association... Pour se défendre et parler, l'enfant doit être informé des circuits et procédures mais aussi pouvoir repérer les personnes à qui s'adresser. Le rôle de l'ENCJ et de l'EVCJ est de porter la parole « au nom » d'un enfant qui ne parle pas, sensibiliser les enfants sur ce droit à la parole, organiser des réunions à thèmes, des rencontres entre les enfants... Une proposition : élaborer un livre pour cerner et définir ce qu'est la violence, afin que les enfants en prennent conscience, y compris dans sa gravité, qu'ils subissent cette violence ou en soient eux-mêmes les auteurs. Certaines activités peuvent aussi favoriser cette connaissance : théâtre forum, mises en situation, boîtes à secrets, jeux de société autour des droits de l'enfant, mini-débats au sein des maisons familiales... Un point fort : favoriser l'émergence de personnes ressources, facilement repérables, pour assurer un accompagnement.

Communication interne : des outils pour mieux répondre aux attentes

La communication interne fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion collaborative, en vue d'une meilleure adéquation avec les attentes et besoins des salariés. Patrick Chau, directeur des systèmes d'information, nous explique les enjeux des différents outils et des utilisatrices témoignent de leur pertinence.

De quoi est-il question lorsque l'on évoque la communication interne ? « *De tous les gestes de communication et d'information en direction des salariés* », précise Fatouma Belarbi, responsable communication. « *Le champ d'investigation porte également sur la forme, en lien avec l'intégration des nouvelles technologies qui offrent des possibilités d'intégration de contenus complémentaires* ».

ACCESSIBILITÉ ET PARTAGE

« *Concernant ces technologies, j'aborderais d'emblée une problématique simple mais révélatrice : celle des boîtes mel* », explique Patrick Chau. « *Chaque salarié dispose individuellement d'une boîte mel, y compris pour les personnes en Contrat à Durée Déterminée. Or certains salariés n'en ont pas encore pris l'habitude. D'où la nécessité d'une communication sur*

ce point vers les directeurs, chefs de service et référents informatique qui, de leur côté, peuvent faire remonter les problèmes de connexion, d'autant plus depuis, par exemple, la dématérialisation des fiches de paie. »

A propos du logiciel SharePoint : « *Tous les répertoires partagés (comme les serveurs Transfert ou Photothèque) basculeront sur SharePoint, qui permet de stocker, organi-*

ser, partager et consulter des informations de façon sécurisée, à partir de n'importe quel appareil. Les avantages pour l'utilisateur sont nombreux : possibilité de partager la consultation comme le travail sur les documents, historique facilement accessible... Il y aura beaucoup plus de souplesse, « d'ergonomie » dans les tâches quotidiennes. Je tiens à souligner un point essentiel : ce nouvel environnement suppose un accompagnement des utilisateurs dans la prise en main ».

André Lee, responsable technique à la direction des systèmes d'information, a assuré la formation du personnel du siège et celle des référents informatiques, qui forment à leur tour les équipes en villages. Il a également animé un atelier lors de la réunion des directeurs mi-octobre.

« *Je mentionnerais également le déploiement de OneDrive* ou encore de Skype** pour certaines réunions. Cet outil*

collaboratif participe au bien-être au travail puisqu'il permet des économies en termes de coût et de temps - liés aux déplacements - sans oublier le développement durable. Attention cependant : rien ne pourra jamais remplacer totalement les rencontres et le contact direct... », ajoute Patrick.

*Service de stockage de documents en ligne.

**Logiciel qui permet aux utilisateurs de passer des appels téléphoniques via Internet.



DU CÔTÉ DES UTILISATEURS

Les courriels sont des outils importants de la vie professionnelle au quotidien, au siège comme en villages, ainsi que le soulignent deux utilisatrices.

Nathalie Delmaët, éducatrice familiale à Buisigny :

« Les boîtes mel professionnelles représentent pour nous de véritables outils au quotidien.

Le premier point à souligner est que nous y trouvons et retrouvons des informations importantes.

Nous utilisons très souvent cet outil. Le directeur communique en particulier par ce biais pour nous transmettre certaines informations : comptes rendus de réunions, documents numérisés pour les visites parents provenant de l'ASE, événements exceptionnels, rendez-vous (dans le cadre d'une réunion Comité Social et Economique - CSE -) avec la mention permettant d'accepter ou refuser... C'est simple et rapide !

Je précise qu'il n'y a aucun amalgame possible avec nos boîtes mel personnelles. Nous sommes tout à fait libres de ne pas consulter nos boîtes mel professionnelles lorsque nous sommes en congés ou repos. Pour ma part, ma boîte mel professionnelle est sur mon téléphone portable : je trouve cela pratique, facile et même indispensable pour rester en lien avec les différentes informations.

Enfin, n'oublions pas un atout majeur : il s'agit d'un écrit, il y a une trace ».

Nathalie van Remoortel est éducatrice familiale à Digne-les-Bains depuis mars 2019 :

« Avant mon arrivée à l'association, j'occupais des fonctions administratives et j'avais déjà l'habitude d'utiliser les boîtes mel. C'est pour moi un outil tout à fait indiqué dans la vie professionnelle de tous les jours.

Concrètement, à SOS Villages d'Enfants, cela permet de toucher plusieurs personnes



en même temps au sein des équipes administratives, au siège comme en village d'enfants SOS, de demander l'avis d'un groupe. C'est aussi la possibilité de demander au directeur des autorisations pour des vacances, des achats sans venir jusqu'à son bureau et également de communiquer des informations plus complètes que par texto : il peut s'agir de transmettre une liste d'observations sur l'enfant à la psychologue pour un bilan ou à un éducateur pour une synthèse. Je le considère comme un outil « de moyen terme » car il induit un délai de réflexion.

Sans oublier le volet sur l'extérieur, par exemple pour demander des informations à un centre aéré (horaires, menus...), recevoir des identifiants... C'est une manière d'officialiser les échanges.

A ces avantages, j'ajouterais le critère d'efficacité. C'est la raison pour laquelle, personnellement, j'y ai accès depuis mon téléphone portable. Sous réserve d'une « bonne gestion » (je le consulte une fois par jour), c'est très pratique et cela permet surtout de répondre aux urgences sans attendre.

Et le fait qu'il reste une trace, d'une alerte par exemple, est un point qui est rassurant pour tous ».

INVESTIR DANS LA CROISSANCE DES FINANCEMENTS

Partenariats entreprises : un soutien direct et concret

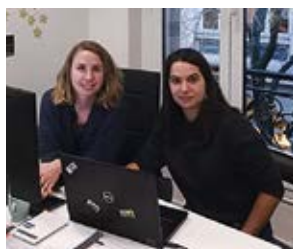
La contribution apportée à l'action de SOS Villages d'Enfants par les entreprises, qui connaît un fort développement, est un enjeu majeur de collecte. Elle peut prendre différentes formes. Comment obtenir un tel soutien et que finance-t-il concrètement ?

« Le pôle Partenariats de la direction du développement et de la communication est en charge prioritairement de la collecte de fonds auprès des entreprises et fondations d'entreprises. S'ajoutent les dons en nature et le bénévolat (journées solidarité, peinture, jardinage, montage de meubles...). La demande de la part des entreprises est de plus en plus ouverte », explique Emilie Fontaine, responsable des partenariats.

Emilie assure le suivi des partenaires dits « stratégiques » et le développement, d'une part du portefeuille de partenaires, d'autre part des fonds collectés. Neyda Radouane, chargée de partenariats, suit les partenaires « renforts » et « bâtisseurs » tout en apportant un soutien à la prospection. Que recouvre cette qualification des partenaires ? Sur une durée d'un an :

- « Renforts » : de 5 à 20 000 € (Cewe, Connexion...)
- « Bâtisseurs » : jusqu'à 89 000 € (Marriott, Monabanq...)
- « Stratégiques » : à partir de 90 000 € (Procter&Gamble, Cuisinella...).

« Cette segmentation s'avère cependant plus complexe dans la réalité », souligne Emilie. « Par exemple, Marriott peut être considéré de fait comme un partenaire stratégique, non pas financièrement mais en raison des opportunités qu'il offre aux jeunes*. Monabanq nous permet d'avoir de la visibilité, au-delà du volet financier ».



Emilie et Nayda : « Créer un tissu relationnel avec nos partenaires »

ENGAGEMENT ET FIDÉLITÉ

« Un travail d'analyse et de sélection est nécessaire pour mettre en adéquation les besoins et demandes des villages d'enfants SOS et ce que proposent les entreprises », poursuit Emilie. « L'engagement de leurs collaborateurs est un point-clé pour nos

partenaires. Prenons l'exemple des journées de solidarité, très importantes pour les entreprises : nous les « réservons » à ceux de nos partenaires qui nous soutiennent par ailleurs financièrement car la vocation première du pôle Partenariats reste bien de collecter des fonds, afin de financer nos projets et programmes en France et à l'international. Quant au mécénat de compétences, qui nous est de plus en plus proposé, l'adéquation avec nos propres besoins est difficile. Il concerne ceux de nos partenaires qui sont véritablement stratégiques ».

Certaines entreprises ou Fondations d'entreprises sont aux côtés de SOS Villages d'Enfants depuis 10 ans ou plus : Auchan et Fondation Auchan pour la Jeunesse, Vaillant, le Fonds d'Action Negobois. Marriott est présent depuis 2014. « Nous avons la chance d'avoir des partenaires qui nous sont fidèles ».

*Voir la rubrique Renforcer l'autonomie des jeunes page 13

Concrètement, que financent-ils ? « Des programmes et projets précis : la construction des nouveaux villages d'enfants SOS, d'importants travaux de rénovation dans plusieurs autres, comme à Busigny, le PEPS à ses débuts (et encore en partie aujourd'hui), le lancement de Pygmalion... Le soutien financier bénéficie directement aux villages SOS et aux enfants : bons d'achat pour les éducatrices familiales, financement de la rénovation de cuisines par Cuisinella... ». Et à l'international ? « Par exemple l'école SOS de Khouloum au Mali avec la Fondation d'entreprise Air France ».

Comment sont définies les modalités et affectations de ces soutiens ? « L'affectation est précisée, sur une année, dans le contrat avec le partenaire, sauf si celui-ci nous laisse le libre choix, ce qui est rare. Le bénéfice pour le partenaire peut-être en termes d'image, c'est un levier dans sa stratégie de communication, tant auprès de ses clients qu'en communication interne ». Une même entreprise peut s'engager sur différentes formes de soutien. « Procter&Gamble par exemple, avec le mécénat, le produit-partage et l'engagement des collaborateurs ». Une constante chez les partenaires : leur exigence d'avoir une visibilité sur l'emploi des fonds, eux-mêmes devant justifier le budget consacré. « Nous rendons compte, nous leur communiquons des bilans, des rapports d'étape... Nous devons là-dessus précéder leur demande ».

DES RELATIONS SUIVIES

Comment trouver de nouveaux partenaires ? « La prospection est une démarche de longue haleine, qui repose sur des relations « sur mesure » ». La première phase consiste à identifier les prospects, en se basant sur la synergie entre produits, image de marque, clientèle ou secteur d'activité. « C'est l'étape la plus complexe. Il faut aussi identifier les interlocuteurs : directeur marketing,

Les dispositions fiscales

Les entreprises partenaires qui nous soutiennent financièrement reçoivent un reçu fiscal. La loi sur le mécénat leur garantit en effet une déduction fiscale de 60 % dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires ou dans la limite d'une donation de 10 000 €.

directeur général... Ensuite nous présentons l'association : SOS Villages d'Enfants doit être vue comme un partenaire potentiel. Elle a des atouts à mettre en valeur à travers son projet associatif : un « cœur de mission » unique, l'originalité et le positionnement de son projet et également la rigueur de sa gestion, de ses ratios (les frais de collecte sont maîtrisés). La clé, ce sont les programmes, y compris sur le volet de développement Monde et ONG. Nous proposons aux entreprises des projets et un modèle, une mécanique de partenariat qui leur correspondent en termes de stratégie, d'image, de secteur d'activités... Et pour les faire venir à nous, nous mettons en place des campagnes spécifiques : relations presse, publicité, campagne 100 % digitale « bout de budget » en fin d'année... Autant d'actions que nous souhaitons développer ».

La présence de SOS Villages d'Enfants sur tout le territoire peut aussi faire écho à celle de partenaires, comme Procter&Gamble, dont les marques sont présentes en grandes surfaces sur le territoire national. « Il faut trouver des « passerelles » ».

La dimension éthique demeure fondamentale : « En plus des secteurs naturellement interdits par notre fédération SOS Villages d'Enfants International (armes, tabac, alcool, exploitation, pornographie, jeux d'argent), SOS Villages d'Enfants France s'impose ses propres règles éthiques dans ce domaine : industries polluantes, partie prenante de conflits armés ou à l'origine d'instabilité

politique. Un exemple : les industries pétrolières ». Dans tous les contrats, un article porte sur le travail des enfants et le respect de leurs droits. En plus de l'engagement pris par contrat, l'équipe Partenariats s'informe sur les entreprises approchées. « Nous restons très vigilants par la suite et nous nous réservons bien sûr le droit de nous dégager d'un partenariat si une information préoccupante venait à surgir ».

« Créer un tissu relationnel, assurer le suivi des contacts sont indispensables à toute démarche de partenariat, en prospection comme pour nos partenaires fidèles. Certains d'entre eux sont réellement en demande et nous devons être très réactifs en termes d'information et de communication, leur donner du contenu, organiser des remises de chèques, des visites en villages d'enfants SOS - en prenant soin bien sûr de garantir la protection des enfants -... Nous participons aux opérations qui engagent leurs collaborateurs. Nous leur adressons une newsletter spécifique. Il existe des contreparties pour donner de la visibilité aux entreprises et au soutien qu'elles nous apportent : rubrique dédiée aux partenaires dans la revue donateurs « Villages de joie », page partenaires et actualités sur le site Internet de l'association, relais sur les réseaux sociaux ». Cette contrepartie peut figurer ou non au contrat.

« J'évoquerai enfin le rendez-vous annuel que nous proposons à tous nos partenaires pour les réunir lors d'un événement lié à l'association, en présence d'Isabelle Moret, comme la rencontre autour du spectacle Georgia à La Cigale. C'est l'occasion pour nous de les remercier, de leur parler de ce qui a été réalisé, des projets ».

« UNE OPPORTUNITÉ POUR LE TRAVAIL ÉDUCATIF »

Nicolas Millérioux, éducateur spécialisé à Persan depuis janvier 2018, accompagne

les jeunes lors des sorties : « Le partenariat avec Capri-Sun avait déjà permis une découverte autour de l'avant-première d'un film. Les événements organisés ensuite dans ce cadre autour du rugby ont fait écho à la passion de deux jeunes (12 et 13 ans) du village d'enfants SOS, qui jouent au sein du club de la ville voisine et sont fans de Gaël Fickou ! ».

L'un des matchs a donné lieu à des invitations en loges privées, deux autres à des places en tribune. S'ajoutent des ateliers et la visite du Stade Jean Bouin (enceinte sportive du Stade Français Paris). « Pour les



Le rugby avec Capri-Sun : un apport au travail éducatif

matchs, nous disposons chaque fois d'une quinzaine de places (enfants et adultes). La participation des enfants est liée à des besoins, sur la base d'échanges avec l'équipe des éducateurs, comme pour des enfants qui ne sortent jamais du village. L'agent d'entretien vient souvent avec eux. Les joueurs sont au courant à leur sujet bien sûr mais vis-à-vis du public, nous sommes attentifs à préserver leur intimité et à éviter toute stigmatisation ».

Ces événements favorisent l'observation du comportement, de la manière dont les enfants évoluent dans un contexte différent de celui du village SOS : « Nous travaillons sur l'attitude, sur l'insertion sociale. Nous

sommes ici dans le « vivre avec », le « vivre ensemble », la création du lien, l'adaptation à la situation. La confrontation avec l'environnement est bénéfique. Elle permet de nommer les choses avec eux, de leur donner les bons codes ».

Au-delà du moment de plaisir immédiat qui est offert aux enfants, c'est un apport au travail éducatif. Créer des souvenirs communs avec les éducateurs est aussi un point important dans cette démarche. « *Nous transformons ces opportunités en outils : accompagner, réfléchir mais aussi se projeter, comme pour la prochaine sortie au mois de janvier 2020 ».*

« UN BIEN-ÊTRE AU QUOTIDIEN »

Christophe Bourrinet est agent d'entretien à Beauvais-sur-Matha. A son arrivée, il a suivi la fin des travaux avec les plombiers, les électriciens... Les pompes à chaleur Saunier-Duval ont été installées grâce au partenariat avec Vaillant Group : « *La pompe à chaleur utilise les calories de l'air extérieur pour les restituer dans un circuit d'eau de chauffage. Elle s'adapte à la température extérieure grâce à un thermostat au-dessus de la porte de chaque maison qui lui envoie l'information. Les plombiers de Saunier-Duval m'ont formé sur le fonctionnement, les réglages, les contrôles... Ils m'ont laissé un guide et leur numéro de téléphone. Lorsque je les appelle, ils répondent aussitôt et m'orientent au mieux. De plus, ils assurent un suivi, comme la vérification pour la remise en route... Ce soutien est tout à fait rassurant ».*

C'est Christophe Bourrinet qui effectue la mise en route et règle les thermostats individuels à l'intérieur de chaque maison. « *C'est un excellent matériel, qui génère une chaleur douce et bien répartie. C'est le top du top ! ».*

Anne Fustinoni est éducatrice familiale. Au rez-de-chaussée des maisons, le chauffage



Christophe Bourrinet bénéficie du suivi technique du partenaire

est assuré par le sol, avec un thermostat réglable sur l'ensemble de ce niveau. A l'étage, des radiateurs permettent de moduler dans chaque pièce : « *La chaleur est douce, agréable, elle reste constante une fois le thermostat réglé (en tenant compte par exemple de l'ensoleillement du salon). C'est l'idéal... et aucune plainte des enfants ! C'est vraiment un bien-être au quotidien, comme pour les soirées pieds nus devant la télé ! Et le système de chauffage au sol libère de l'espace... C'est un vrai bénéfice à tous les sens du terme ».*



Une chaleur douce et agréable pour les enfants

Le partenariat au service de l'employabilité des jeunes

Pour SOS Villages d'Enfants, le soutien à l'insertion et l'emploi est un volet essentiel de l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes. Certaines entreprises, partenaires de l'association, peuvent avoir dans ce cadre un rôle déterminant à différentes étapes, en apportant aux jeunes un soutien direct et concret. Exemples à Calais, Marseille et La Maison Claire Morandat.

« Il s'agit là d'une déclinaison du partenariat qui offre un angle intéressant à nos partenaires entreprises en tant qu'employeurs, en lien avec la volonté du gouvernement de miser sur l'insertion des jeunes », indique Emilie Fontaine, responsable des partenariats à SOS Villages d'Enfants. « Vis-à-vis du réseau d'entreprises avec lesquelles nous avons des relations très fortes et qui sont engagées pour faire rayonner les missions de l'association, cela représente un levier de fidélisation. Nous faisons appel à la valeur ajoutée de nos partenaires : réseau, puissance économique et sociale, compétences des collaborateurs... pour répondre aux besoins des jeunes issus des villages d'enfants SOS ou de La Maison Claire Morandat, qui n'ont pas autour d'eux d'exemples de parcours professionnels diversifiés et doivent découvrir ce qu'est une entreprise ».

Tout a commencé avec Marriott, avec des demandes de stages, nombre de jeunes

étant concernés par la filière de l'hôtellerie, qui recrute sur une importante palette de différents métiers. Les partenaires ouvrent également leurs portes pour des visites, dans un hôtel, un siège social ou encore une usine ou d'autres types de structures, qui permettent aux jeunes de découvrir tout un éventail de métiers auxquels ils n'auraient pas toujours pensé. Et ils répondent également présents lorsque des jeunes sont en recherche de Contrats à Durée Déterminée ou même à Durée Indéterminée, ou encore du système de l'alternance.

« Le bénéfice est d'abord d'élargir leur horizon professionnel, en leur montrant d'autres possibilités. Aujourd'hui, nous avons deux partenaires privilégiés sur cet axe : Marriott et Procter&Gamble ».

L'engagement de Procter&Gamble porte sur un programme de coaching de 5 jeunes de La Maison Claire Morandat par 5 collaborateurs de l'entreprise, chaque salarié



Une jeune engagée en CDI dans un hôtel Marriott : « C'est elle qui a véritablement saisi cette opportunité »

s'adaptant à la problématique de chaque jeune.

« C'est très valorisant pour un jeune, qui a pu connaître des adultes défaillants voire maltraitants avant son placement, de se trouver ainsi face à un adulte respectueux, attentif, qui lui donne les « codes » de l'entreprise. Le jeune a la possibilité de se confier à une autre personne que son éducateur ».

Quelles sont les perspectives ? *« Elles sont d'une incroyable richesse. Nous souhaitons renforcer cette approche avec nos partenaires et mettre en place un « terreau » d'entreprises qui nous accompagneront spécifiquement sur l'insertion. L'objectif est de développer des actions concrètes au service de l'employabilité des jeunes ».*

« L'ESPACE DU POSSIBLE »

Véronique Boulet, éducatrice spécialisée à La Maison Claire Morandat, revient sur la journée organisée en juillet 2019, à Paris, dans les locaux de la société Procter&Gamble, à laquelle ont participé plus d'une dizaine de jeunes engagés dans un projet d'insertion professionnelle. *« Une première rencontre avait eu lieu à La Maison Claire Morandat, avec 4 ou 5 représentants de l'entreprise. J'ai immédiatement adhéré au projet car il représentait pour nous un outil important en termes d'insertion, de réseau... rejoignant ainsi un axe fondamental de notre travail ».*

L'objectif ? *« Faire tomber les barrières en montrant aux jeunes que les salariés sont des personnes comme les autres et que cet univers leur était accessible ».*

Véronique a accompagné, avec la psychologue, le groupe de jeunes à Paris pour cette rencontre collective, avec des jeunes issus d'autres organisations. *« Prendre le train puis les transports en commun, découvrir la foule de la capitale... faisaient aussi partie des apprentissages ».*

Les jeunes ont été accueillis dans l'en-

treprise autour du petit déjeuner, de manière très individualisée. Des moments d'échanges, des jeux, suivis d'un repas pris en commun à la cantine de l'entreprise, ont permis à tous les participants d'apprendre à se connaître à travers des discussions libres. L'après-midi a été consacré à des entretiens individuels sur un thème donné, suivis de mises en situation autour de différentes thématiques : comment passer un entretien, savoir se présenter, expliquer ses projets d'avenir... Les ateliers étaient répartis dans plusieurs salles, avec différents intervenants. *« Les salariés étaient très respectueux, tout en marquant une exigence vis-à-vis des jeunes, une volonté de les stimuler ».* Et du côté des jeunes ? *« Même si c'était une épreuve pour certains, ils y sont arrivés ! Nous-mêmes avons découvert des ressources insoupçonnées chez eux et nous avons ressenti la fierté qu'ils éprouvaient. La glace s'est brisée autour de vrais échanges. Au retour, ils étaient tous enthousiastes, ils en parlent encore. Cette journée leur a ouvert l'espace du possible... ».*

Qu'en est-il du coaching ? *« C'est une collaboration individuelle entre un salarié et un jeune. En tant que référente éducative, j'ai accompagné une jeune de 19 ans. Après un déjeuner en commun, elle a passé l'après-midi avec le salarié qui a su la mettre en confiance avec naturel. Le bénéfice de différents volets de ce partenariat se ressent chez les jeunes dans le savoir-être : « Je suis comme les autres », « Pourquoi pas ? » ».*

Adamo, 19 ans, a commencé en novembre à travailler comme animateur sportif dans une école du Valenciennois. Il était partie prenante de la rencontre à Paris : *« Cette journée m'a vraiment aidé à trouver mon orientation professionnelle. Dans mon emploi actuel, j'en retrouve le bénéfice au quotidien. Avant j'étais renfermé, je n'allais pas vers les autres. Lors de cette rencontre, j'ai appris à m'exprimer et je me suis senti capable de travailler au sein d'un groupe, de*

parler à tous. J'ai alors passé le BAFA pour me tourner vers l'animation ! Les salariés étaient vraiment là pour nous, avec bienveillance. Un exemple : la dame avec qui j'étais en entretien individuel a compris que c'était le regard de l'autre qui m'angoissait et m'a proposé de plutôt parler en marchant, ce qui m'a donné confiance. Je suis prêt à conseiller vivement à d'autres jeunes de vivre cette expérience et personnellement je recommencerais volontiers ! ».

AVEC MARRIOTT, DU SUD AU NORD...

Christophe Degioanni, moniteur éducateur au village d'enfants SOS de Marseille, a assuré le suivi d'une jeune mineure non accompagnée, accueillie en mars 2017, alors qu'elle était arrivée en France 3 mois auparavant : « Cette jeune fille de 17 ans n'avait jamais été scolarisée. Nous avons accompagné son parcours d'alphabétisation. Dès la rentrée suivante, elle s'est orientée vers un CAP Métiers du pressing. En lien avec son lycée, elle a bénéficié d'un soutien scolaire, en particulier en mathématiques. Grâce à sa motivation et son courage dans les apprentissages, elle a accompli en peu de temps un travail énorme... et a obtenu son CAP en juin 2019 ! »

En parallèle, elle doit mener un autre parcours, celui de la régularisation de son séjour sur le territoire français. « Une pression énorme... et l'obligation de travailler. Pendant sa formation, elle a effectué 3 heures par semaine dans un pressing pendant 3 mois puis des CDD sur des remplacements. Elle a ensuite été embauchée à temps partiel comme femme de chambre dans un hôtel mais aucune entreprise n'a voulu s'engager dans le cadre des démarches de régularisation et elle était véritablement en état dépressif ».

Le partenariat avec Marriott a permis à cette jeune fille de se positionner sur un poste qui

s'était libéré à l'Hôtel Renaissance d'Aix-en-Provence. « Je l'ai accompagnée à l'entretien d'embauche avec la gouvernante principale. Elle a été engagée le 1^{er} décembre en CDI à temps plein comme femme de chambre avec un temps sur la lingerie. Et cette fois, l'employeur a fourni les documents pour la demande en Préfecture et à la Direction du Travail. Le contrat Marriott a ainsi permis de déposer le dossier ».

Aujourd'hui, elle a le sourire, a montré sa capacité à aller vers les autres, à se présenter. Elle dort mieux, a retrouvé l'appétit, ne somatise plus : « Je suis soulagée, je vais beaucoup mieux. Je vais pouvoir travailler, avoir ma carte de séjour... ».

« Avec le partenariat », poursuit Christophe, « nous lui avons donné un coup de pouce, facilité l'entretien mais c'est elle qui a véritablement saisi cette opportunité. Nous avons fait confiance à son courage, sa détermination, son implication. Et aujourd'hui, c'est une nouvelle et grande étape qui s'ouvre pour elle ».

Vincent Douillez, chef de service éducatif au village d'enfants SOS de Calais, revient de son côté sur l'expérience de Lolita et Mélanie : « Dans le cadre du partenariat Marriott, nous avons proposé en 2016 à deux jeunes filles du



village, avec l'accord de leurs responsables légaux, d'effectuer leur stage d'été au sein d'un hôtel du groupe, dans le centre de Lille. C'est le directeur adjoint de l'établissement qui nous avait reçus en entretien. Lolita et Mélanie ont effectué leur stage l'une après l'autre. Elles étaient hébergées en auberge de jeunesse. Je les avais au préalable préparées à leur quotidien à Lille : itinéraire pour se rendre à l'hôtel, métro, consignes de sécurité... Je ne considérais pas cela comme un simple stage, je souhaitais y mettre du « poids ». Elles étaient totalement autonomes, loin de la figure d'attachement



Lolita et Mélanie : « Une expérience qui donne confiance en soi »

qu'était leur mère SOS... Cela s'est avéré réellement déterminant pour elles. En prenant la mesure de la prise de responsabilité qui leur incombait et également de la part de risque, elles ont beaucoup gagné en confiance. Toutes deux ont manifesté de la reconnaissance envers leur mère SOS et l'équipe éducative pour avoir favorisé cette expérience. Le fait de toucher la réalité d'un cadre professionnel leur a donné un élan. Elles ont pu montrer aux autres ce qu'elles valaient, ce qui a induit d'autres relations. Les rapports sont différents et les conflits se sont atténués ».

Lolita, 19 ans aujourd'hui : « C'était mon premier stage et il fallait que je sois à la hauteur ! C'était un bel hôtel, « classe ». Le cadre, la gentillesse des salariés qui m'accompagnaient... c'est l'un des meilleurs stages que j'ai faits. C'était en tant que femme de chambre. Et j'ai préparé le cocktail de Dany Boon !! Pendant 3 semaines, j'étais livrée à moi-même : auberge de jeunesse, transports, budget à respecter... Chaque adolescent devrait le faire, c'est le meilleur moyen de prendre confiance en soi. Cela m'a ouverte à la vie ! »

Lolita a obtenu son baccalauréat (Accompagnement à la personne) avec mention Bien et vient de réussir le concours d'une école d'auxiliaires de puériculture qu'elle avait préparé tout en travaillant à temps plein dans un EHPAD*.

Mélanie, 18 ans, après un baccalauréat littéraire, est en lettres supérieures** dans un lycée de Douai. Elle avait 15 ans lors du stage. « Pour moi c'était un défi personnel, avec une activité qui « sortait de l'ordinaire ». Des tâches différentes m'ont été confiées, à commencer par le service de table midi et/ou soir. Lors de banquets, séminaires, réceptions, je dressais la table, j'apportais les apéritifs... En plus de l'organisation, il fallait faire bonne impression, la partie relationnelle était importante. C'était un vrai travail. D'ailleurs, le cuisinier n'avait pas compris que c'était un stage ! Pendant 2 jours, j'ai aussi assuré le service d'étage, je préparais les chambres, sans oublier le « pliage de peignoirs » ! J'ai trouvé ça dur, parfois même j'ai pleuré. Mais j'étais contente de moi, d'être restée aussi loin du village d'enfants SOS, même si je revenais le week-end. J'ai appris à prendre le train, l'expérience de la solitude à l'auberge de jeunesse m'a été bénéfique et m'a préparée à la vie en studio au village. Cette expérience m'a donné confiance en moi et me sert toujours aujourd'hui ».

*Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

**Classe préparatoire littéraire aux grandes écoles

Les Maisons Des Familles : un dispositif en devenir

La prise en compte du lien familial au sein des villages d'enfants SOS (travail avec les parents, accueil des visites parents/enfants) n'est pas nouvelle. Cependant, le dispositif « Maison Des Familles » permet de franchir une étape importante en faisant de cet accompagnement une orientation affichée de l'activité des villages d'enfants SOS, avec un espace dédié, répondant à des objectifs précis.

La première Maison Des Familles a été créée en 2011, la plus récente en 2017. Actuellement, 5 villages d'enfants SOS ont développé ce dispositif avec :

- un bâtiment dédié aux visites des parents ;
- et/ou des professionnels ou équipes dédiés ;
- une activité spécifique allant au-delà de la mise à disposition d'un espace pour les familles dans le cadre de l'exercice des droits de visites.

LES FONDEMENTS JURIDIQUES DE L'INTERVENTION

Lorsqu'un enfant est séparé de ses parents dans le cadre d'une décision judiciaire au titre de la protection de l'enfance, le magistrat prévoit ce qu'il en est des contacts entre l'enfant et ses parents. En effet, lorsqu'un enfant est confié à une personne, à un service de l'aide sociale à l'enfance ou directement à un établissement dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative, ses parents conservent l'exercice de tous les attributs de l'autorité parentale qui ne sont pas inconciliables avec cette mesure*. Le droit de visite et d'hébergement en fait partie.

Seul le juge des enfants est compétent pour suspendre ce droit ou le restreindre en ordonnant la présence d'un tiers lors des rencontres pour l'un ou les deux parents. Le magistrat fonde cette décision sur l'exis-

tence d'un danger pour l'enfant à rester seul en présence de l'un ou de ses parents. Cette décision ne peut être prise que dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

« Dans la pratique, les visites sont à la croisée des tensions entre différents droits : celui des parents à exercer les attributs de l'autorité parentale, celui de l'enfant à entretenir des relations avec ses parents comme à être protégé de liens qui seraient impropres à son développement », explique Sandrine Dottori, responsable de projets « Etudes et Innovation » au sein de la direction prospective et plaidoyer. Ces droits comme l'intérêt de l'enfant sont énoncés dans le code civil mais aussi dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Leur articulation se reflète dans la diversité des pratiques concernant les visites.

Il est possible de distinguer trois catégories de visites, qui sont mises en place par les villages d'enfants SOS :

- Les visites « libres » : pas d'intervention, mise à disposition d'espaces pour l'exercice du droit de visite.
- Les visites « accompagnées » : accompagnement par un professionnel, en accord avec les titulaires de l'autorité parentale, absence de prescription du juge des enfants, pas de danger pour les enfants à rester seuls.
- Les visites « en présence d'un tiers » (seul terme juridique, même si elles sont dites parfois « médiatisées ») : prescription du juge des enfants, motivation de danger pour les enfants à rester seuls.

*Article 375-7 du code civil



La Maison des Familles : « *Un lieu calme, préservé et chaleureux* »

UNE JOURNÉE RICHE EN ÉCHANGES

La première Journée consacrée aux Maisons Des Familles, organisée et animée par la direction prospective et plaidoyer, a eu lieu le 4 juin 2019 au siège de l'association. Les villages d'enfants SOS de Châteaudun, Digne-les-Bains, Marange, Persan et Plaisir participaient à cette rencontre afin de faire le point des différents périmètres et pratiques que recouvrent sous un même vocable ces dispositifs.

Les objectifs de cette journée : partager les expériences par la mutualisation des pratiques professionnelles et des outils ; développer une culture commune au-delà des spécificités de chaque contexte local ; mettre en place des outils communs de recueil de données et d'amélioration continue des interventions ; imaginer l'avenir de ces dispositifs.

Si les 5 Maisons Des Familles ont toutes un bâtiment dédié, le type de prestations qu'elles proposent est différencié, ainsi que

le public auquel elles s'adressent, comme le temps de travail dédié ou le rôle des intervenants.

Cette journée a permis de souligner la possibilité offerte par ce dispositif de travailler autrement avec les familles, en s'appuyant sur leurs compétences (organisation, vie quotidienne, réseau familial...). Sans éluder les difficultés, liées par exemple à la gestion des visites, des incidents, aux exigences légales...

Les besoins en termes d'outils, d'échanges et de formation, en lien avec la spécificité de l'activité et dans l'esprit d'une culture associative commune, ont été évoqués.

Les participants ont été invités à se projeter dans l'avenir en décrivant ce que serait pour eux la « MDF idéale »... Tous se rejoignent sur le bien-fondé du lieu dédié, propice à une atmosphère familiale (repas, couchages...). Concernant les ressources humaines et l'organisation, des propositions ont émergé des 3 ateliers qui ont travaillé sur cette thématique. La formation associa-

tive souhaitée devrait comprendre un socle commun mais aussi tenir compte des particularités propres à chacune des Maisons Des Familles. Elle est prévue en 2020.

Les participants ont souligné la richesse des échanges, qui ont permis de prendre du recul sur les dispositifs et pratiques et d'envisager des pistes d'exploration. Et également d'avoir une vision, par-delà les différences de mise en œuvre dans les 5 villages d'enfants SOS concernés, des valeurs et de « l'esprit » communs.

PERSAN : « UN TRAVAIL ÉDUCATIF AVEC LES FAMILLES »

Hélène Galy est éducatrice spécialisée relations enfants/familles à la Maison Des Familles (MDF) du village d'enfants SOS de Persan depuis janvier 2019.

La MDF a été créée en 2017. « Je suis moi-même arrivée au village d'enfants SOS en janvier 2018 en tant qu'éducatrice référente à la maison commune. Mon poste actuel m'a été proposé lors de la réorganisation de la MDF. J'ai été intéressée par la perspective de structurer davantage ce poste en lien avec le projet ». Il s'agit d'un poste à temps plein.

« La Maison Des Familles permet de travailler, à travers le quotidien, le lien enfants/parents : celui-ci est à créer, restaurer, entretenir, en fonction des différentes situations familiales rencontrées. Même si les parents sont défaillants, c'est un besoin pour l'enfant, qui parle toujours d'eux. Nous nous adaptons bien sûr en fonction des ordonnances et recommandations du juge des enfants, en lien avec l'ASE ».

C'est un travail d'équipe et la psychologue peut intervenir dans certaines situations.



Hélène Galy : « Travailler le lien enfants/parents »

« Je travaille avec les deux psychologues, du village d'enfants SOS et du SAFI, dont l'apport est primordial. Comme le sont la communication au sein des équipes et le retour de chacun, y compris les éducatrices familiales, sur l'impact auprès des enfants ». Quels sont pour Hélène les enjeux du dispositif de la MDF ? « Le bénéfique pour les enfants bien sûr. Cependant, les parents aussi expriment des demandes. Je pense à une mère de famille qui a ainsi souhaité le maintien des visites. La notion de soutien à la parentalité est essentielle ».

Chaque visite a son propre objectif. Par exemple pour une mère qui, seule, ne sait tout simplement pas jouer avec son enfant. « Je suis en mesure de lui proposer des jeux, une médiation. Ma présence induit une stimulation, plus de vie ».

Le travail avec les parents était cependant déjà mis en place au sein des villages d'enfants SOS avant la création des Maisons

Des Familles... ? « C'est exact mais c'est l'existence d'un lieu dédié qui permet de « passer un cap ». Nous disposons d'un pavillon avec toutes les fonctionnalités d'une maison : couchages, cuisine... La MDF de Persan est idéalement située : elle est intégrée au sein du lotissement, à 50 mètres de la première maison du village d'enfants SOS. Elle est bien repérée, y compris par tous les enfants. Elle a permis de stabiliser, de structurer. Nous pouvons y travailler avec un accompagnement et des gestes quotidiens : toilette, douche (une mère de famille est par exemple exigeante sur l'hygiène), goûter, devoirs... mais aussi aller chercher les enfants à l'école. C'est un lieu calme, préservé, chaleureux ».

Les visites s'organisent en fonction des disponibilités des enfants et des parents. « En

toute logique, le mercredi c'est dense ! Et bien sûr les vacances ». Le planning des visites médiatisées, établi à l'avance, est parfois imposé par l'ASE, parfois lui est transmis pour accord. Elles peuvent avoir lieu à la MDF, d'abord à l'ASE puis à la MDF ou uniquement à l'ASE. « *Le point important est que nous travaillons ensemble* ». Pour les tiers, différentes configurations interviennent, avec la présence possible du référent ASE. « *En général, nous sommes deux. L'éducateur référent est un relais pour moi. La psychologue peut aussi être présente* ». Il s'agit le plus souvent de visites médiatisées, du fait des spécificités du public auquel s'adresse la MDF de Persan (42 familles au total en 2018) : « *De nombreuses mères de famille ont des problèmes psychologiques, elles présentent des troubles, des handicaps. Leur instabilité peut générer des réactions imprévisibles* ». Même s'il s'agit toujours de couples séparés, les situations familiales sont diverses. Un exemple illustre cette complexité : « *Une fratrie de trois en-*

fants, de deux pères différents. Les aînées voient leur père tous les 15 jours en visite libre, leur mère en visite médiatisée. Mais avec le père du plus jeune, c'est un échec, les visites n'ayant pas fonctionné ». Les interventions peuvent concerner aussi la famille élargie, en l'occurrence les grands-parents.

Depuis la rentrée 2019, des visites libres sont également organisées au sein de la MDF, comme pour un père qui habite loin ou une grand-mère qui emmène les enfants faire des courses aux alentours. L'équipe est alors présente pour les accueillir. D'autres ont pour base la maison commune. « *Pour ce type de visites, qui sont soumises à horaires, nous souhaitons mettre en place un protocole afin d'en structurer l'organisation. Il faut aussi gérer le retour des enfants, ménager un sas* ».

Qu'en est-il des visites accompagnées ? « *Un exemple avec deux fratries : nous faisons le point avec la famille à la maison commune et la douche ou les devoirs ont*



« Toutes les fonctionnalités d'une maison : couchages, cuisine ... »



« Un outil qui permet un travail éducatif avec les familles »

lieu à la MDF. Cela ne nécessite pas obligatoirement une présence constante. Les dates et heures sont transmises à l'ASE mais il y a davantage de souplesse que pour les visites médiatisées car il n'y a pas la notion de danger. Un autre exemple : une mère jeune avec laquelle les visites étaient d'abord libres mais dont la fragilité a ensuite nécessité un accompagnement ». Ce qui montre la nécessaire adaptation à la diversité des situations rencontrées.

Le travail avec les parents existe aussi en dehors des visites. « Je téléphone aussi aux familles. Comme cette mère que j'appelle tous les mardis pour lui donner des nouvelles des enfants avant la visite du jeudi ». Peut-on évoquer les raisons du placement ? « Beaucoup de carences, parfois de la maltraitance physique ou des violences sexuelles. Les enfants peuvent être victimes ou témoins de violences. Les traumatismes sont là ».

Si l'on évoque un bilan ? « Nous avons quelque chose à proposer aux familles, un

temps avec leurs enfants, ils peuvent se saisir de cette opportunité, s'approprier le lieu. Comme ce parent qui a remarqué que des cadres avaient été enlevés au mur... La remarque d'une mère de famille (« Il faut encore que je m'habitue au lieu ») montre l'importance pour les parents de trouver leurs repères.

Avoir un lieu dédié est essentiel. Nous disposons ainsi d'un outil qui permet véritablement un travail éducatif avec les familles. Il facilite non seulement la prise en charge mais aussi un autre regard sur les parents. Ma « MDF idéale » en référence à la rencontre de juin ? Bénéficier d'une formation à la fois sur le protocole des visites médiatisées et sur la manière de travailler avec les familles à Persan, compte tenu des particularités de ce public. Un développement et des améliorations sur le plan matériel seraient aussi les bienvenus, comme des jeux à l'extérieur qui soutiendraient encore davantage la médiation. Et également réfléchir aux moyens humains pour l'avenir ».

PLAIDER EN FAVEUR DES ENFANTS

30 ans de la CIDE : de la Convention aux Actes

SOS Villages d'Enfants a saisi l'opportunité de cet anniversaire pour organiser des événements visant à promouvoir les droits de l'enfant et leur mise en œuvre.

TABLE RONDE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le 26 septembre dernier, SOS Villages d'Enfants a organisé à l'Assemblée nationale une table ronde sur le thème « *Qualité de l'accompagnement en protection de l'enfance : les droits de l'enfant comme levier* », événement marrainé par Brigitte Bourguignon, députée et Présidente de la commission des Affaires sociales, en présence de nombreux parlementaires et du Secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance Adrien Taquet.

Cette table ronde a réuni environ 120 personnes (institutionnels, professionnels du secteur et associations), qui ont échangé sur la nécessité de remettre au cœur des politiques et des pratiques les engagements pris par la France sur la mise en œuvre des droits des enfants afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge.

AVEC LA DÉFENSEURE DES ENFANTS

Le 20 novembre, SOS Villages d'Enfants était à l'Unesco aux côtés de la Défenseure des enfants, Geneviève Avenard, pour la restitution de la grande consultation qu'elle avait organisée pour recueillir l'avis des jeunes issus de plusieurs organisations sur la mise en œuvre de leurs droits. Les jeunes représentants de l'ENCJ avaient ainsi travaillé en amont sur plusieurs thématiques - lutte contre les violences, participation, intimité, préparation de l'avenir - afin de faire des propositions à la Défenseure des Enfants à partir de leur vécu et de leur quotidien en villages d'enfants SOS. Deux jeunes faisaient partie d'un « comité de pilotage



Mettre en œuvre les droits de l'enfant pour améliorer la qualité de la prise en charge

jeunes » qui rencontrait régulièrement les services de la Défenseure des enfants, sur la préparation, la mise en œuvre et le déroulement du projet.*

UNE DYNAMIQUE POUR PASSER DE LA CONVENTION AUX ACTES

En parallèle, SOS Villages d'Enfants a rassemblé plus de trente associations, ONG et collectifs autour de la dynamique « De la Convention aux Actes », afin de parler d'une seule voix et, par des propositions communes, de mobiliser l'opinion publique sur les enjeux relatifs au respect et à la mise en œuvre des droits de l'enfant. Objectif : convaincre les pouvoirs publics de prendre des engagements forts. Après consultation des enfants et jeunes issus

*Voir Mosaïque n° 81 Juin 2019 Renforcer l'autonomie des jeunes

De nouvelles publications

LIVRET DROITS DE L'ENFANT

Un livret à destination des enfants intitulé « Tous les enfants ont des droits » a été co-écrit par Bayard et l'ensemble des associations partenaires de la Dynamique. Des exemplaires ont été remis à l'ensemble des villages d'enfants SOS.

9^E ÉDITION DES CAHIERS SOS

« L'approche par les droits : une boussole pour la protection de l'enfant » : telle est la thématique du dernier numéro des Cahiers de SOS Villages d'Enfants^{***}. Cette édition présente concrètement la mise en œuvre d'une approche par les droits de l'enfant en protection de l'enfance.

des différents réseaux associatifs, plusieurs thèmes ont été retenus - gouvernance, protection, participation, justice, éducation, santé, environnement et précarité - autour desquels 12 propositions fortes et concrètes, les « Actes », ont été élaborées^{**}. Le 20 novembre, ces 12 « Actes » ont été remis à des membres du gouvernement ou à leurs représentants par des binômes

d'organisations et de jeunes au cours d'une soirée festive et militante co-animée par Florine Pruchon, responsable plaidoyer de SOS Villages d'Enfants, au Théâtre du Merveilleux à Paris. Une quinzaine de parlementaires (sénateurs et députés) étaient présents. L'ensemble des actes a été remis à Jacques Toubon, Défenseur des droits, à Geneviève Avenard, ainsi qu'à plusieurs ministres et personnalités du monde politique. Maëlys, jeune de SOS Villages d'Enfants, a remis à Adrien Taquet l'acte sur la protection de l'enfance.

Isabelle Moret, Directrice générale de SOS Villages d'Enfants : « Notre rôle - à nous associations et ONG - est d'agir quotidiennement pour garantir le respect de leurs droits aux enfants que nous accompagnons mais également d'alerter les décideurs publics et l'opinion publique quand la situation est inquiétante. Il est plus que jamais important de s'unir et de parler d'une même voix pour faire avancer la cause de l'enfance ».

^{**}Découvrir les Actes :

www.delaconventionauxactes.org/nos-actes

^{***}Les Cahiers SOS n°9 : www.sosve.org/publications/

« Aller au-delà de la consultation »

Maëlys était partie prenante des deux événements majeurs du 20 novembre :

« Nous étions deux jeunes de SOS Villages d'Enfants à être invités, avec 8 jeunes d'autres organisations, au comité de pilotage sur la consultation. Plusieurs réunions ont eu lieu, la première en présence de Geneviève Avenard, puis avec la chargée de mission de l'institution. Ce que j'en retiens, c'est l'esprit de collaboration qui a présidé aux échanges, toujours avec cette exigence : « consulter et écouter les enfants ». Cela a permis aussi de renforcer notre rôle au sein de l'ENCJ.

La restitution pose un constat en lien avec le comité des droits de l'enfant des Nations-Unies, en pointant ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Lors de la matinée à l'Unesco, j'ai été interpellée par certaines prises de parole, comme sur les 100 000 enfants du sys-

tème scolaire français. J'ai cependant été un peu déçue que sur les droits des enfants on ne parle pas assez de départements comme Mayotte alors que c'est la France...

Au Théâtre du Merveilleux, j'ai participé à la remise de l'acte sur les droits de l'enfant à Adrien Taquet. Auparavant, j'étais intervenue sur la situation des mineurs non accompagnés et leur prise en charge dérisoire et je trouve avec le recul que le secrétaire d'Etat n'a pas répondu précisément à cette problématique... D'une manière générale, je souhaite qu'il y ait une suite à la parole des enfants. Il faut se servir de ce qu'ils disent, le prendre réellement en compte car ils ont autant de légitimité qu'une personnalité politique. La collaboration avec eux doit déboucher sur des actions concrètes. Ils ont des droits, des idées, des capacités : il faut aller au-delà de la seule consultation ».

CRÉER UN MOUVEMENT

VESOS Run 2019 : fédérer autour d'un projet commun

C'est au printemps dernier que le projet a vu le jour... une « première » autour du VESOS Run 2019, placé sous le signe du 30^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant...

C'est face au double constat de la méconnaissance de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et du non-respect des droits des enfants que l'association a souhaité en 2019, à l'occasion du 30^e anniversaire de la CIDE, proposer à l'ensemble des enfants et des collaborateurs une journée dédiée. Celle-ci a été mise en œuvre par les villages d'enfants SOS avec le soutien de l'équipe du PEPS. « Cette journée est née de la volonté d'unir et de réunir enfants, jeunes et salariés pour créer un mouvement autour de cet anniversaire hautement symbolique pour SOS Villages d'Enfants, en lien étroit bien sûr avec notre projet associatif et les valeurs que nous défendons », précise Chloé Ladeuille, coordinatrice du PEPS*.

Le VESOS Run a eu lieu le 23 octobre. Chaque village d'enfants SOS et La Maison Claire Morandat avaient organisé un événement autour de la course à pied, avec la participation de l'ensemble des enfants, jeunes et professionnels. L'objectif : « Créer un mouvement » pour bouger tous ensemble, le même jour !

Un succès avec des centaines de participants et des occupations très variées : courses selon différentes modalités mais aussi quizz sur les droits de l'enfant, chasse au trésor, rébus...

Si la course était bien la thématique de référence pour tous, l'organisation de la journée était propre à chaque site. Chaque village d'enfants SOS a ainsi interprété et décliné l'événement à sa manière, tout en restant fidèle aux valeurs de SOS Villages d'Enfants



Courir tous ensemble pour les droits de l'enfant

et à l'esprit de la Convention internationale des droits de l'enfant.

La participation d'enfants du voisinage, de partenaires locaux, d'institutionnels était aussi un point fort de la journée. « Tous les participants, petits et grands, étaient sensibilisés aux droits de l'enfant à travers les moyens créatifs, sportifs ou ludiques mis en œuvre (ateliers, jeux...). Une belle opportunité également de renforcer les liens avec l'environnement proche ».

BUSIGNY : « NOTRE JOURNÉE À NOUS LES ENFANTS »

« Nous nous sommes approprié cette opportunité de mettre à l'honneur les droits de l'enfant et la Convention internationale au travers d'une action locale », explique Luigi Caria, chef de service éducatif au village



d'enfants SOS de Busigny. « Dès le début, l'équipe du village d'enfants SOS était enthousiaste à la perspective de mettre en place une telle action ».

L'événement phare de la journée ? « Après des échanges avec l'ensemble des professionnels lors d'une réunion village, nous avons décidé de mettre une place un « color run » (« course colorée ») et une marche ».

Pour l'organisation, un comité de pilotage mensuel avait été mis en place, composé de Luigi Caria, de l'éducatrice scolaire, d'éducatrices familiales et aides familiales et d'un éducateur spécialisé de la maison commune, afin de planifier et d'organiser la mise en place du projet. Après chaque réunion, Luigi rendait compte à Kacem Hamadi, directeur du village d'enfants SOS. « Une feuille de route a émergé des différentes réunions du comité afin de clarifier et identifier le rôle de chacun dans la création de cet événement. Ainsi, chacun a pu savoir au préalable ce qu'il avait à faire, aussi bien lors de la planification que le jour J. Absolument rien n'a été laissé au hasard ! Cet événement a permis de fédérer les équipes autour d'un projet commun. Sa dimension associative

et nationale était extrêmement importante pour les partenaires, les enfants et les parents ».

Quels étaient les partenaires présents ? « Centres sociaux, maisons de quartiers, éducation nationale, mairie, établissements sociaux et médico-sociaux, commerces de proximité, gendarmerie, pompiers, journaux locaux, sans oublier les associations culturelles et sportives, les UTPAS** et des particuliers sensibles aux droits de l'enfant. Cette liste est non-exhaustive au regard du nombre de participants ! ».

Ils avaient été informés et associés par une communication spécifique : tracts, affiches, rencontres... « Eux aussi ont accueilli cette manifestation comme la possibilité de mettre en exergue la Convention internationale des droits de l'enfant au niveau local et de mener chacun une action en faveur de ces droits ». En plus de la participation directe aux courses et marches, ils se sont impliqués à différents niveaux : distribution de tracts, d'affiches, sécurisation du parcours

*Programme d'Epanouissement Par le Sport

**Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale

(« signaleurs »). « Ils ont aussi su mettre à disposition leurs compétences et métiers, un médecin ou un pompier professionnel par exemple ».

Les enfants avaient participé en amont à la préparation de la journée : contribution à la réalisation d'un livre géant représentant la Convention internationale des droits de l'enfant, d'œuvres inspirées du *mail art* (art postal, envoi de lettres décorées) en lien avec les droits de l'enfant, préparation des sachets de peinture... Tout au long de ces préparatifs, des explications leur ont été communiquées et des réponses apportées autour de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Dans le livre géant étaient inscrits les 12 articles principaux de la Convention. « Ce sont les enfants, avec l'aide des éducateurs, qui ont présenté ces articles le 23 octobre aux parents et partenaires présents, les sensibilisant à leur tour aux droits de l'enfant ».

Y a-t-il eu un « après » ? « Les maisons de quartiers présentes lors de cet événement ont réalisé une vidéo avec des témoignages d'enfants et des photos prises le 23 octobre,

afin de mettre à l'honneur les droits de l'enfant ». Cette vidéo a été projetée le 20 novembre à la mairie de Raismes devant l'ensemble des élus et les associations du territoire.

Une mère de famille de la maison de quartier de Raismes Joliot, qui elle-même avait été placée au village d'enfants SOS de Busigny en 2001, très émue : « Cela me touche de voir ce qui est mis en place aujourd'hui encore pour les enfants et les droits de l'enfant ».

Une autre mère de famille, le lendemain de l'événement, à une aide familiale du village d'enfants SOS, à la sortie des écoles : « Nous ne verrons plus le village d'enfants SOS de la même manière dorénavant ».

ECHANGER AVEC LES ENFANTS

Les salariés du siège étaient également invités à participer au mouvement en courant, en marchant ou en prêtant main-forte à l'organisation locale. Ils se sont répartis dans les villages d'enfants SOS, l'occasion non seulement de s'impliquer concrètement mais aussi d'échanger avec les équipes et les enfants.

Emeline Girondin, chargée de collecte « Face to Face » à la direction du développement et de la communication depuis avril 2019 : « J'ai eu le plaisir de me rendre à Busigny pour le VESOS Run. Il s'agissait du premier événement associatif de cette ampleur auquel je participais. Dans la matinée, j'ai réalisé les 5 km du « color run ». C'était très beau de voir que malgré la difficulté du parcours, les enfants et ados étaient très motivés et solidaires entre eux. A la ligne d'arrivée, certains étaient fiers de m'annoncer qu'ils n'avaient jamais autant couru ! L'après-midi, j'ai échangé avec les enfants sur ce qui les avait motivés et j'ai passé un moment avec des jeunes durant une partie de volley-ball... Cet événement a vraiment été organisé de main de maître par l'ensemble de l'équipe

Du côté des enfants de Busigny

Titouane, 8 ans (maison de quartier de Vicoigne) à sa mamie :

« Merci, mamoune, de m'avoir ramené à Busigny ».

Lana, 4 ans, à la référente Famille de la maison de quartier de Vicoigne :

« C'est trop bien Busigny, pour les enfants c'est la fête ! ».

Noa, 10 ans, du village d'enfants SOS de Busigny :

« Vivement l'année prochaine qu'on recommence... ».

Théo, du village d'enfants SOS de Busigny :

« C'est notre journée à nous les enfants ».

du village d'enfants SOS. C'était pour moi l'occasion de découvrir le village sous un angle festif et animé. J'ai pu voir également l'impact positif de l'événement sur les équipes des villages d'enfants SOS qui avaient l'occasion de partager leur quotidien auprès des enfants accueillis avec les partenaires institutionnels locaux et autres invités extérieurs présents ».

Sainte-Luce : favoriser la mixité

*« Le village d'enfants SOS de Sainte-Luce avait déjà organisé un événement pour les 28 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant », rappelle Pierre-Emmanuel Boisliveau, animateur socio-culturel. « Nous avons en particulier imprimé une version intégrale du texte de la CIDE affichée en un grand ruban dans la maison commune. Elle y est toujours d'ailleurs ! Pour le 30^e anniversaire, en tant que référent PEPS sur le village d'enfants SOS, j'ai exposé à mes collègues l'initiative proposée. Nous avons choisi d'organiser en matinée une course en quasi-intégralité dans le village d'enfants SOS, pour laquelle nous avons invité des partenaires : les officiels de la mairie, les jeunes et l'équipe du centre de loisirs voisin (ALSH***), des salariés de la plateforme Décathlon proche du village d'enfants SOS ainsi que des bénévoles d'une association.*

Tous ont très bien accueilli l'idée d'un événement pour célébrer les 30 ans de la CIDE. Et l'après-midi, nous étions à notre tour conviés au centre de loisirs, toujours dans l'esprit de la mixité ».

Tous les talents ont été déployés pour préparer la manifestation : pose de bâches avec l'éducateur scolaire, installation du son avec une éducatrice familiale, préparation des packages pour les équipes avec une éducatrice spécialisée...

« De mon côté, je me suis chargé de prévenir les voisins, préparer l'affiche et la communication avec la mairie, organiser l'après-midi



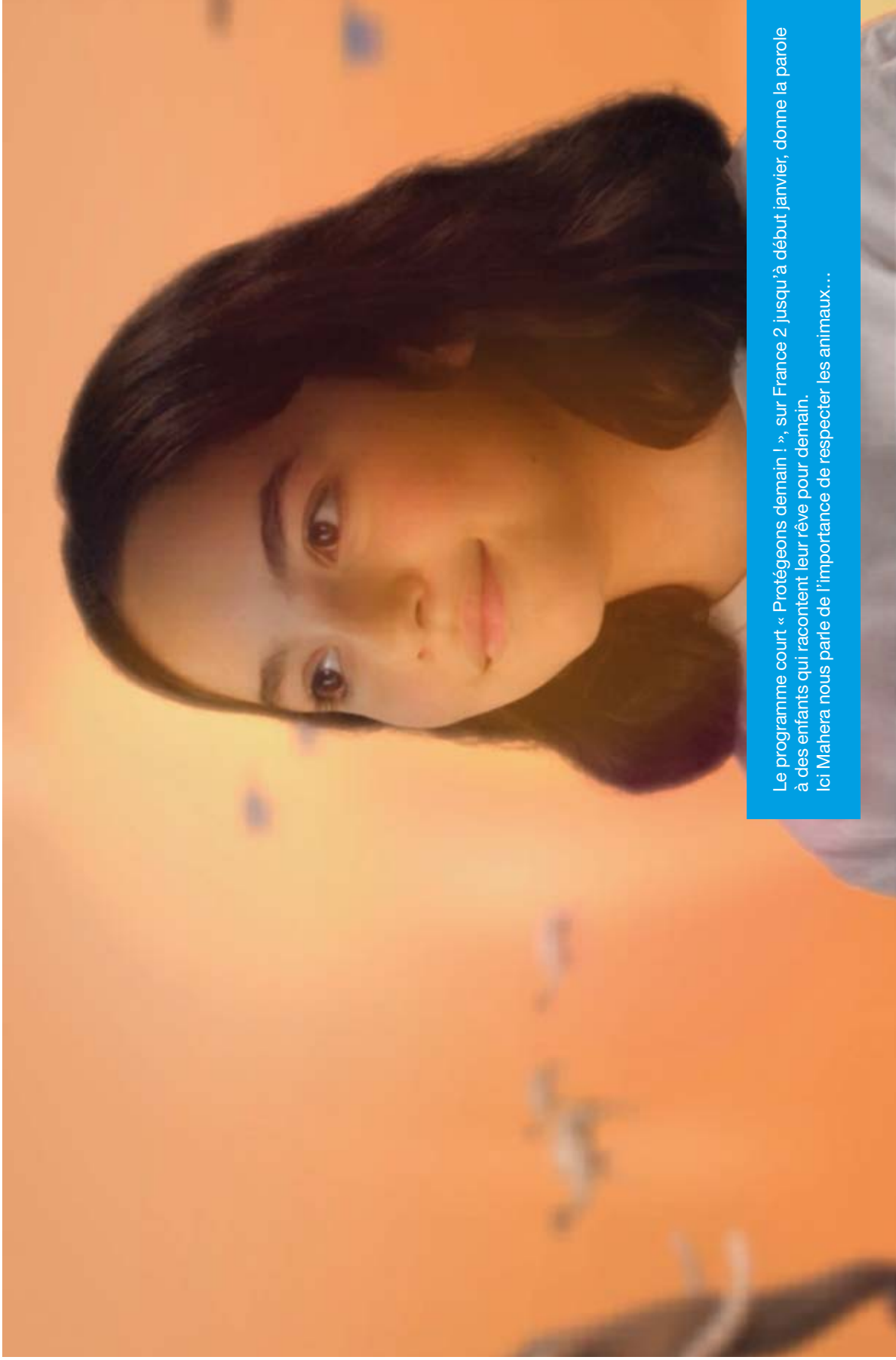
Jean-Guy Alix : « Le bonheur est en vous ! ».

*avec le centre de loisirs, imaginer le système de fonctionnement de la course, définir des lieux phares de la course avec un éducateur sportif de la mairie... Nous avons expliqué la célébration de la journée en distribuant une présentation écrite aux équipes ainsi qu'un quizz sur la CIDE. J'ai fait un rappel un peu plus simple des droits des enfants au micro avant le début des festivités. Un enfant m'a confié : « Super nos droits, je vais pouvoir jouer à la PS3**** ! », après avoir lu le droit de jouer. L'équipe du siège présente le 23 octobre nous a aidés pour accueillir les officiels comme le maire de la commune ».*

Jean-Guy Alix, maire de Sainte-Luce, a rappelé les valeurs de solidarité, de fraternité et d'égalité des droits et des chances pour tous, en s'adressant aux enfants : « Si vous êtes d'accord, je serai votre grand-père, votre parrain pour ce 30^e anniversaire. Je vous dis ma joie et mon émotion d'être avec vous ce matin. Il faut avoir le goût des autres... Nous avons besoin d'être heureux et le bonheur est en vous ! ».

***Accueil de Loisirs sans Hébergement

****Console Play Station



Le programme court « Protégeons demain ! », sur France 2 jusqu'à début janvier, donne la parole à des enfants qui racontent leur rêve pour demain. Ici Mahera nous parle de l'importance de respecter les animaux...